



Arrêté 2018-24 relatif à la nomination du directeur du service de la formation continue du CUFR

Le Directeur du Centre Universitaire de Mayotte

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration n°2017-20 portant création du service de formation continue du Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte ;

En application de l'article 8 des statuts du service de formation continue approuvés par délibération du Conseil d'administration du 25 avril 2017 ;

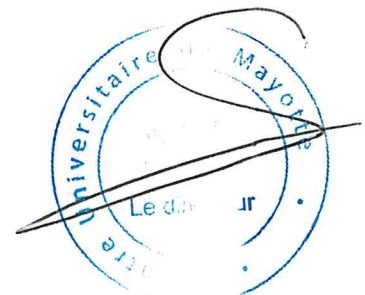
ARRETE

Article unique

Monsieur Laurent CHASSOT, Maitre de conférences, est nommé directeur du service de la formation continue du CUFR de Mayotte à compter du 01/09/2017 pour une durée de quatre ans.

Fait à Dombeni, le 20 juin 2018

Le Directeur du CUFR de Mayotte
Aurélien SIRI



Délais et voies de recours au verso